

---

YESIM NAZLAR :

Bonjour, bonsoir à tous. Bienvenue à cet appel du groupe de travail de groupe de travail de politique consolidée d'At-Large, aujourd'hui nous sommes mercredi 11 novembre 2020, il est 20 h UTC. Nous n'allons pas faire l'appel vu le nombre de participants, pour gagner du temps.

Cependant, nous prendrons le nom de tous les participants dans la salle Zoom et au téléphone.

Nous avons reçu les excuses de Lilan Ivette De Luque et de Priyatosh Jana.

Au niveau du personnel de l'ICANN nous avons Evin Erdogan, Herb Wayne et moi-même Yesim Nazlar, c'est moi qui vais gérer cet appel. Au niveau des interprétations, nous avons un service d'interprétation en français et en espagnol. Nos interprètes pour l'espagnol sont Lilian et Paola et Clair et Jacque pour le français sur le canal français bien sûr.

Avant de commencer, je vous rappelle que vous devez donner votre nom avant de prendre la parole pour que l'on puisse vous identifier pour la transcription et pour que les personnes qui écoutent l'interprétation puissent suivre le dialogue.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup Yesim. Bienvenue à tous pour cet appel du groupe de travail des politiques consolidées. Je voulais confirmer d'abord que nous n'avons pas de service de transcription, c'est cela oui ?

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

YESIM NAZLAR: Oui, tout à fait Olivier. C'est correct. Aujourd'hui c'est un jour férié et donc nous n'avons pas de service de transcription pour cet appel.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Bien, je m'en excuse. La semaine prochaine nous aurons de nouveau notre service de transcription. En tout cas merci et bienvenue à tous pour cet appel. Aujourd'hui c'est un jour férié dans beaucoup de pays du monde entier, mais nous, nous travaillons.

Aujourd'hui nous devons confirmer l'intervention de Justine Chew. Je ne sais pas si elle est là sur cet appel. Je ne la vois pas.

Donc nous verrons la mise à jour des commentaires politiques avec Jonathan Zuck, nous verrons un petit peu ce qui concerne le rapport préliminaire et la question des politiques de transfert entre les bureaux d'enregistrement puis nous passerons aux divers. Voilà.

Je crois que notre page vient d'être rééditée. Alors, est-ce qu'il y a des modifications, des ajouts, des modifications à notre ordre du jour d'abord? Commençons par cela. Bien, je vois que personne n'a demandé la parole, donc notre ordre du jour est adopté tel quel.

Et nous passons au point 2 de cet ordre du jour, il s'agit des actions à suivre depuis notre dernier appel, et il y en avait plusieurs. Certains sont en cours de progression. Le premier était destiné à Joanna Kulesza qui avait suggéré d'inviter Alexander du Conseil de l'Europe. Alexander quelque chose, on n'a pas son nom de famille, pour présenter la Communauté At-large, concernant le traité.

---

Donc c'est noté. Je crois qu'on est en train de coordonner cela, cela sera bientôt effectué. Toujours par rapport à cela, on avait donc Yrjo Lansipuro qui avait suggéré que le PSWG, le groupe de travail sécurité, soit ajouté à cet ordre du jour pour la prochaine réunion du PSWG où At-Large était invité. Je vois que Yrjo n'est pas sur cet appel, alors je pense que c'est une action qui est toujours en cours de réalisation.

YRJO LANSIPURO : Oui, tout à fait, c'est en cours de réalisation.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Bien, merci beaucoup. Donc nous ferons des mises à jour dans le futur. Jonathan Zuck et Sébastien Bachollet devaient joindre Bertand de la Chapelle pour présenter quelque chose au CPWG, je crois que c'est un travail en cours de réalisation également.

Et Hadia Elminiawi dit que les ALS pouvaient réfléchir sur la façon de collaborer et participer aux systèmes des identificateurs uniques. Je ne sais pas s'il y a des mises à jour là-dessus. J'ai vu quelques emails qui étaient envoyés au comité de participation et de sensibilisation. Donc je ne sais pas s'il y a eu une mise à jour là-dessus aussi. Hadia, est-ce que vous êtes là ?

HADIA ELMINIAWI : J'ai envoyé un email à Daniel pour qu'il s'occupe de cela. Mais nous n'avons pas accordé encore quoique ce soit.

---

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Parfait. Donc c'est un point qu'il faudra finir de résoudre. Finalement on avait Greg Shatan qui devait considérer si on pouvait ou on devait créer une charte d'At-Large pour les droits de l'homme. Ce n'est pas exclusif au NCSG, et on pouvait aussi nommer, il était possible et probable que l'on nomme un co-président. C'est un travail en cours de réalisation aussi.

Je ne vois pas Greg Shatan sur cet appel. Donc nous laissons les choses comme ça et les trois autres points ont été effectués. Donc je crois qu'on peut laisser tout cela et nous verrons la semaine prochaine si cela a évolué. Donc tout ça c'est un travail en cours de réalisation et nous le reverrons.

Alors est-ce qu'il y a des mains levées ? Je regarde ici s'il y a un participant qui lève la main, ce n'est pas le cas. Donc si vous voulez on continue, on avance et on passe au point 3 de notre ordre du jour. Et il s'agit de la mise à jour de notre groupe de travail. Donc Justine Chew n'a pas pu participer à l'appel de la semaine dernière, est-ce qu'elle est sur cet appel ? Je sais que pour elle c'est un très mauvais horaire.

YESIM NAZLAR : Olivier, Justine n'est pas sur cet appel.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Yesim. Oui, je vois qu'elle n'est pas là. Bien donc je pense que je vais demander aux autres s'ils ont quelque chose à ajouter concernant la mise à jour pour le groupe de travail de procédures ultérieures.

---

CHERYL LANGDON-ORR/ Olivier, est-ce que vous voulez que j'y aille ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Apparemment un des co-présidents est sur l'appel ? Cheryl Langdon-Orr ? Allez-y.

CHERYL LANGDON-ORR : Oui. Je peux faire le rapport et vous parler un petit peu de ce que ce groupe de travail a effectué ces derniers temps. Excusez-moi, je viens de me déconnecter d'un autre appel et j'avais un problème d'écho. Bien donc voilà, maintenant ça va mieux.

Ce que le groupe des procédures ultérieures a fait, nous nous sommes réunis pendant 90 minutes et nous avons analysé les commentaires publics dans le détail et vous serez ravis de savoir que les commentaires présentés par ALAC ou proposés par ALAC ont été repris par ce groupe de travail et Justine a été et continue à mener le travail de ce groupe de travail.

Et, en termes de changements et de recommandations, je ne peux pas vous assurer que les choses avancent très rapidement. Nous avons un plan de travail et il y a un document qui a été publié, et vous pouvez savoir comme ça ce que nous allons présenter la semaine prochaine.

Nous avançons assez rapidement à travers différents thèmes. Nous avons déjà réglé une série de thèmes et Justine et les autres membres du groupe vont participer aux prochaines réunions bien sûr. Il y a déjà une série de choses qui ont déjà été couvertes, et vous pourrez voir

---

quelques modifications aux recommandations qui ont été faites dans le rapport préliminaire. Peut-être que Christopher va le dire, je pense, et donc je voulais vous dire que nous nous sommes engagés et que je suis, en tant que présidente, très engagée dans ce travail.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Parfait, merci beaucoup Cheryl. Est-ce qu'il y a des questions sur ce que Cheryl vient de dire et sur la mise à jour que Cheryl vient de nous donner. Christopher a levé sa main. Christopher allez-y.

CHRISTOPHER WILKINSON : Bonjour. Pour une question technique, peut-être que certains vont constater qu'il y a eu une modification. J'ai eu du mal à me joindre à cet appel de Zoom, je ne sais pas quelle a été la modification qui a été faite au niveau technique, mais j'ai eu des difficultés à me joindre à cet appel.

Cheryl, pourquoi est-ce que nous avons deux réunions par semaine ? Quelle est l'urgence qui fait que ce PDP ne veut pas faire de changement aux recommandations ?

Je pose cette question parce que franchement nous avons, en Europe et aux États-Unis nous sommes en pleine crise médicale et je ne peux pas imaginer qu'ICANN va continuer à avancer sans ouvrir un nouveau cycle, une nouvelle série dans ces circonstances, comme si rien ne se passait dans le reste du monde. Merci.

CHERYL LANGDON-ORR : Je serais ravie de répondre à votre question. Plusieurs choses. D'abord une fois que le rapport final du Conseil de la GNSO sera présenté, ce qui

---

devrait avoir lieu avant la fin de cette année, une fois qu'on aura échangé et modifié tout ce qu'il faut modifier en fonction de notre calendrier. Nous avons travaillé déjà depuis plusieurs mois et nous avons eu beaucoup de travail et il y a beaucoup de... Nous avons le temps, nous avons plusieurs occasions, plusieurs possibilités de travailler et si cela arrive au conseil, je pense qu'un nouveau guide sera développé et à ce moment-là un nouveau cycle, une nouvelle série pourra être mise en place ou pas.

En tout cas, il y a une certaine pression pour compléter le processus de PDP qui va continuer à être appliqué pendant 5 ans. Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, merci Cheryl. Donc je comprends tout à fait la situation et c'est pour ça que l'on veut finir ces points. Donc je pense que nous devrions également comprendre et suivre les commentaires que nous recevons qui ont été envoyés. Donc ces commentaires sont analysés et sont archivés, donc je comprends que ça représente beaucoup de travail. Donc je souhaite bonne chance à tout le groupe qui travaille beaucoup pour avancer. Christopher vous avez toujours la main de levée, vous voulez rebondir ou c'est une main ancienne ?

CHRISTOPHER WILKINSON : Oui, merci beaucoup Cheryl de m'avoir indiqué cela. Ce que je pense, c'est qu'il y a beaucoup de temps qui est passé sur quelque chose d'assez marginal au niveau des changements et des modifications. Et je commence à me demander combien de temps ça va encore durer,

---

combien de temps ça peut dire. Mais je prends note Cheryl de votre réponse. Merci beaucoup.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, merci de la mise à jour Cheryl. Et je crois que maintenant, à moins qu'il y ait d'autres groupes de travail, nous pouvons passer au prochain point à l'ordre du jour. Il y avait des mises à jour normalement des groupes de travail sur l'EPDP, je sais qu'il y a un nouveau nom. Et j'ai vu sur le site web qu'il y avait des questions sur la phase 2 A, je ne sais pas exactement s'il y a des mouvements à ce niveau ou bien est-ce qu'on espère qu'il y a une phase 2 A. Je ne sais pas si Hadia ou Alan peuvent nous dire quelques mots à ce sujet...

HADIA ELMINIAMI : Oui, il y a donc un rapport en effet, il va y avoir une phase 2 pour l'EPDP qui va gérer la distinction entre les personnes morales et physiques. Et donc effectuer une recommandation à ce sujet, et également la faisabilité des contacts pour des adresses email uniformes et anonymes ou anonymisés. Donc je ne sais pas si c'est trop tard ou pas, mais c'est une phase 2A, alors je ne sais pas s'il va y avoir une phase 2B par la suite. Donc il y a en effet le cadrage également pour l'exactitude.

Donc voilà ce que je sais. Peut-être qu'Alan en sait plus que cela.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Alan ?



---

ALAN GREENBERG : Oui Olivier, je crois que vous étiez endormi peut-être, on en a parlé récemment. Donc ce qui s'appelle 2A par rapport au 2B. Il y a déjà eu une phase 2. C'est la nomenclature de la GNSO, ce sont des experts. Il n'y aura pas de phases 3, donc c'est pour ça que c'est 2A et pas 3. Donc ça va se faire et je ne sais pas s'il y a autre chose à dire à ce sujet. Il y a des débats entre divers groupes sur les PDP, comment gérer cela.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Alan, merci Hadia également. Donc je ne sais pas si je dormais pendant les appels, ça peut m'arriver de dormir pendant les appels, mais là je suis réveillé. Cheryl Landgon-Orr ?

CHERYL LANGDON-ORR : Oui, désolée, je m'amuse beaucoup de savoir que vous dormiez tout en gérant un appel...

Donc nous avons toutes les parties en présence, nous avons Alan ici présent également, donc il y a le conseil de la GNSO qui peut également s'exprimer sur différentes phases de l'EPDP.

Donc on a parlé de continuer le travail sur l'EPDP et avoir de nouveaux représentants ou pas éventuellement pour le travail sur l'EPDP. Et j'espère sincèrement qu'Alan et Hadia vont pouvoir continuer leur travail sur l'EPDP si besoin est. Ils ont joué un rôle très valide et très important à l'EPDP, ils étaient nos représentants. Et j'espère qu'ils pourront continuer à être nos représentants.

Donc moi je leur demande véritablement de faire encore un petit effort et de poursuivre leur travail auprès de l'EPDP et qu'ils suivent la

---

situation et nous en informent. Et on peut vraiment les remercier de tout le travail qu'ils ont déjà effectué.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Cheryl. J'espère qu'on ne va pas arriver à 2 Z. Mais je vois qu'on avance. Alan, vous avez toujours levé la main ?

ALAN GREENBERG : Oui, mais je voulais simplement noter que, même si ça n'a pas été fait dans un forum public, Maureen a noté sur l'effectif de l'EPDP Hadia et Alan. Je crois qu'on est un peu fou, mais on s'est porté volontaire pour poursuivre notre travail auprès de l'EPDP. Holly sera notre suppléante, et Bastien lui, pour raisons professionnelles, ne peut pas poursuivre son travail. Mis à part cela, nous allons poursuivre sous une forme ou une autre pendant une petite période.

Donc le Conseil de la GNSO a indiqué que si ça n'avance pas, si ça ne progresse pas, ils vont tout arrêter. Et je pense la même chose. J'espère qu'on va aller quelque part, qu'on va se diriger vers des avancées dans notre travail.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Donc nous avançons, et nous allons maintenant... À moins qu'il y ait d'autres groupes de travail qui veulent faire une mise à jour ? Je n'ai pas vu d'autres mains se lever, donc passons maintenant aux mises à jour sur les commentaires publics. Nous avons Evin Erdogan et Jonathan Zuck.

---

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup. Il y a actuellement aucune déclaration récente ratifiée par l'ALAC, mais il va y avoir des commentaires publics qui vont arriver. Vous l'avez pour octobre, novembre et décembre. Évidemment nous sommes déjà en novembre, mais avant 2021, nous avons un commentaire public en novembre, c'est le rapport final amendement 1 pour .JOBS, donc l'accord pour le registre .JOBS au 16 novembre. Et la semaine dernière, on en a déjà parlé je crois, mais il n'y a pas de décision de confirmée, donc il y a deux déclarations développées par l'ALAC et nous aurons au moins une présentation aujourd'hui à ce sujet, la recommandation pour les alertes précoces pour la zone racine et son développement. Donc je ne sais pas s'il va y avoir une présentation ou des commentaires uniquement, mais il y a également un rapport préliminaire sur le PDP sur les politiques de transfert. Alan a une présentation dans 15 minutes à ce sujet, donc on va en reparler. Et je donne la parole à Jonathan Zuck.

JONATHAN ZUCK : Abdulkarim, est-ce que vous êtes prêts à faire votre présentation aujourd'hui ?

ABDULKARIM OLOYEDE : Oui, je suis prêt.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Très bien, excellent.

---

ABDULKARIM OLOYEDE : Merci. Donc il y a eu des recommandations concernant le développement de la zone racine, et tout d'abord j'aimerais faire un petit résumé du document qui existe, il y a des recommandations qui ont été effectuées.

Donc il y a une forte croissance de la zone racine et la communauté a eu des débats à ce sujet, parce que ça peut poser des problèmes il y a un risque de ne pas être en mesure de gérer ce développement de la zone racine. Et le deuxième point c'est que l'IANA peut être véritablement submergée par tout le travail que cela représente si la zone racine est beaucoup plus large.

Et il y a l'espace de cache qui peut venir à manquer. Il y a la question des résolveurs récursifs également parce qu'il y a beaucoup de nouveaux gTLD donc les processus de l'ICANN peuvent être impactés sévèrement.

Donc la communauté en a parlé, sur ce qui pourrait se passer ou l'impact que cela pourra avoir sur la zone racine, s'il y a une très forte croissance de la zone racine.

Donc en raison de ces problèmes, il y a eu un accord au niveau de la communauté. Il y a des mesures qui doivent être prises, en tout cas il faut mesurer la croissance de cette zone racine et il faut qu'il y ait des instruments de mesure, des statistiques, pour voir ce qui peut poser problème, et comment on peut résoudre ces problèmes et limiter les risques.

Donc il y a un document sur ce développement de la zone racine. Ce n'est pas sur la taille maximum de la zone racine, c'est pour avoir un

---

système en place au cas où il y ait un développement trop rapide de la zone racine. Donc ça dépend en fait du taux de croissance véritablement.

Donc il faut qu'il y ait un système d'alerte précoce qui soit mis en place et on recommande que toutes les parties prenantes réfléchissent et débattent sur cela et que toutes les parties prenantes qui peuvent être impactées par le développement de la zone racine prennent cela en compte, donc envisagent des statistiques, des instruments de mesure et qu'il y ait des discussions périodiques sur cette zone racine et sur le développement des gTLD, qui sont de plus en plus nombreux.

Donc le document décrit aussi qu'il y a des groupes qui peuvent être affectés et ALAC fait partie de ces groupes parce qu'il y a des utilisations abusives du DNS, ça c'est un impact fort pour l'ALAC, et nous pensons donc qu'il est important pour nous de commenter à ce sujet, commenter ce document.

Et ma suggestion est que nous devrions avoir des commentaires indiquant que, premièrement, nous avons besoin d'un système de mesures communes, de statistiques communes, et nous avons besoin de recommandations, nous avons besoin de débats périodiques, on doit suivre la recommandation de près, et cela doit être pris très au sérieux, il doit y avoir des canaux de communication entre les différents groupes pour suivre la situation et il faut qu'il y ait des retours également au cas où le système de l'ICANN soit submergé. Il faut vraiment qu'il y ait un processus de consultation, il faut que les TLD ne prêtent pas à confusion et il faut qu'il y ait des mécanismes en place pour ce processus.

---

Donc voilà ce que je recommanderais. Et j'aimerais partager cela avec la communauté. Et je pense qu'il y a véritablement un besoin pour nous de commenter sur ce document parce que nous serions impactés d'une manière ou d'une autre, et ce qu'il se passe pour l'impact, l'impact serait donc fort sur les utilisateurs finaux de l'internet représentés par l'ALAC. Et nous devons étudier la situation de près et effectuer ce commentaire. Merci beaucoup.

JONATHAN ZUCK : Abdulkarim merci beaucoup. Je dirais que si votre commentaire soutient les recommandations qui ont été faites ou au contraire. Est-ce que vous pouvez nous dire cela ? Ou est-ce qu'au contraire ce n'est pas le cas.

ABDULKARIM OLOYEDE: Je dirais que ce document indique que les mesures faites peuvent être utilisées pour déterminer ces problèmes et que la communauté risque d'être exclue sinon à mesure que l'on avance.

JONATHAN ZUCK : Et la recommandation que vous nous dites qu'il faudrait faire correspond à ce document ou c'est votre avis ?

ABDULKARIM OLOYEDE: C'est moi-même qui encourage cela pour s'assurer que certains contenus, surtout concernant la communauté anti-abus, soit prêts pour le cas où les procédures de l'ICANN doivent être mises en place.

---

JONATHAN ZUCK : HA, d'accord, je voulais que ce soit clair. Holly ? Vous avez la parole, allez-y.

HOLLY RAICHE : Oui, moi il me semble que SSAC avait proposé un document, je ne sais pas combien de temps il y a, sur l'expansion de la zone racine, et ils avaient parlé des précautions qu'il fallait prendre. Donc je pense que c'est toujours pertinent. Il faut voir un petit peu aussi comment nous analysons cela. Parce qu'à l'époque il y avait des soucis concernant l'expansion de la zone racine et de sa gestion, sachant que les opérations de la zone racine continuent.

Donc est-ce que nous sommes aussi en train d'analyser cela ? Est-ce que cela est pertinent par rapport à ce thème ?

ABDULKARI OLOYEDE: Je ne sais pas, je ne connais pas ce document, mais je pense que oui. Nous devons voir cela, nous devons voir les commentaires préalables. Si vous pouvez m'envoyer ce document, je serai ravi de le voir.

HOLLY RAICHE : Oui, je serai ravie de le faire. C'est un document de SSAC que j'ai sur le site de SSAC. Ils avaient dit que si la zone racine était étendue, sans contrôle, cela représentait un danger pour la zone racine.

Donc dans notre recommandation, je pense que nous pourrions au moins mentionner ce document de SSAC que je vais retrouver, et indiquer que les préoccupations avaient déjà été mentionnées par SSAC

---

et que ces préoccupations dans l'environnement des nouveaux gTLD existent encore.

Je vais vous l'envoyer, de façon à ce qu'on puisse faire une référence à ce document du SSAC. Je vais le chercher.

JONATHAN ZUCK : Merci beaucoup Holly. On va regarder s'il y a des recommandations spécifiques sur ce point ou en tout cas une allusion à ce document qu'il faudrait inclure. Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Jonathan. Je pense que nous sommes en train de revoir quelque chose que nous avons déjà vu. Ici, c'est document qui a été publié par le bureau du CTO - donc je pense que ça vient du bureau de David Conrad - cette recommandation pour la scalabilité de la zone racine était un suivi, il a été fait en réponse à une recommandation faite par le comité consultatif de sécurité et de stabilité, et par At-Large et par le comité qui travaille avec les gouvernements, donc le GAC, pour indiquer qu'on allait trop vite dans le problème de l'extension de la zone racine.

Donc un des responsables de ce fil est destiné à revenir à une recommandation qui a été faite dans le passé, et nous voulons voir si le document du CTO correspond à ce qui a été dit. Je pense que c'est le cas. Donc je crois que nous devons commenter, faire un commentaire là-dessus. Et la façon dont Abdulkarim nous a montré le chemin est tout à fait correcte et pertinente.



---

JONATHAN ZUCK :                   Merci Olivier. Alan ?

ALAN GREENBERG :                Je dirais qu'Olivier vient de dire ce que j'allais dire. C'est un problème qui existe depuis longtemps, et je crois qu'il nous faut proposer des idées que nous n'avions pas eues peut-être avant ou que personne n'a eue avant, mais qu'il faut quand même aussi compte de ce qui a été publié, ce document publié par SSAC doit être pris en compte. Et je crois, comme Olivier l'a dit, que c'est un point clef du document qui avait été publié à l'époque et auquel nous devons revenir. Et, comme Olivier l'a dit, nous avons déjà participé à tout cela et nous devons y revenir. Voilà, merci.

JONATHAN ZUCK :                Merci Alan. Donc Abdulkarim, s'il vous plait, regardez ce document et aux documents de OCTO et de SSAC, dont on vient d'envoyer le lien dans le chat, et je propose qu'on regarde un petit quels étaient nos commentaires à l'époque, pour voir s'il y a des contradictions par rapport à ce rapport du SSAC.

Je pense qu'Abdulkarim nous allons faire une déclaration préliminaire ?

ABDULKARIM OLOYEDE :        Oui tout à fait.

JONATHAN ZUCK :                Parfait. Olivier, est-ce que vous voulez prendre la parole ?

---

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui. Je souhaite prendre la parole, merci Jonathan. Je dirai que le document en lui-même, le document de OCTO, contient toutes les références. Il parle du fait zéro, du fait 6, du fait 100, comme Cheryl l'a dit et il montre aussi que cela a un lien avec les autres liens qui ont été faits lors d'autres séances que nous avons dites aussi. Donc je pense que c'est bien rédigé, ça va être facile d'y revenir et d'en aborder le contenu. Merci.

JONATHAN ZUCK : Parfait. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres commentaires par rapport à ce qu'Abdulkarim a dit ? C'est un bon cadre de travail, nous avons deux ou trois choses à vérifier, et ensuite ça va être un bon travail réalisé. Je ne vois pas d'autres mains levées.

Bien, donc.. Alan et Hadia, est-ce que vous voulez parler du transfert des bureaux d'enregistrement ?

ALAN GREENBERG: Oui, oui, je vais faire une présentation sur ce point-là.

Bon, vous voyez, il y a eu une discussion par email concernant les trois personnes responsables de ce rapport. J'ai envoyé une copie à Holly et à Hadia, donc les trois personnes qui ont participé à ce rapport et j'ai reçu une réponse de leur part. Il y a seulement mon nom sur ce rapport parce que je ne sais pas si elles sont tout à fait d'accord par rapport au contenu qui y figure. Elles me le diront ensuite.

La politique de transfert est la politique qui permet de transférer un domaine de TLD générique d'un bureau d'enregistrement à un autre.

---

Donc c'est une politique de transfert qui est appliquée en cas de changement de bureau d'enregistrement.

La politique actuelle comprend plusieurs mécanismes qui sont conçus pour s'assurer que le transfert se fait avec la connaissance et suite à une demande du titulaire de domaine actuel, pour éviter les piratages.

Hélas, ces processus reposaient sur le WHOIS public, et sans information dans le WHOIS, les bureaux d'enregistrement sortants ne peuvent pas être sûrs que la demande a été vraiment faite par le véritable titulaire de nom de domaine. On peut faire une demande et on peut contacter son bureau d'enregistrement original, parce qu'il sait qui vous êtes, il vous connaît. Mais si on n'a pas d'information sur le bureau d'enregistrement sortant, c'est plus compliqué.

Donc ce processus s'est affaibli depuis que les SubPro sont entrés en jeu avec la politique développée par l'EPDP. Il y a des personnes qui disent : oui, mais puisqu'il n'y a pas de WHOIS public, personne ne sait qui vous êtes et personne ne sait qui est qui et de qui dépend le domaine, etc.

Donc il y a ici beaucoup de doutes, mais en tout cas le processus que nous utilisions auparavant ne fonctionne plus et la question est : que faire maintenant à propos de ce processus.

Il y avait quelque chose qui s'appelait un formulaire d'autorisation qui permettait aux bureaux d'enregistrement de faire le transfert et il y a eu lors des PDP préalables une sensation que ce FOA n'était plus nécessaire parce que c'était une répétition. Mais le PDP a quand même été présenté, on a demandé de conserver ce FOA, il y a une série de répétition dans ce système, et cela en est une.

---

Maintenant, il y a une série de problèmes liés à tout cela, par rapport à la politique de transfert tel qu'elle était auparavant. Cette politique de transfert a été créée par un PDP et elle a été mise à jour par 4 ou 5 PDP différents. Et je dirais qu'il s'agit d'une politique qui a eu le plus de PDP. Et ce n'est pas surprenant parce que suite à la politique originale, il y a eu beaucoup de problèmes qui ont été soulevés, le PDP était suffisamment complexe pour être divisé en plusieurs PDP. Aujourd'hui on pourrait essayer de faire un seul PDP, les choses ont changé. En tout cas, cela va donner lieu à un autre PDP pour régler le problème associé au RGPD. Mais il y a une série d'autres problèmes qui ont été soulevés aussi.

Et le concept de transfert de titulaire de nom de domaine, si vous voulez prendre votre nom de domaine et le transférer, le vendre à quelqu'un d'autre, il va y avoir un autre bureau d'enregistrement qui va rentrer en jeu, même si c'est le même bureau d'enregistrement, il y a une politique de transfert qui doit être appliquée, parce qu'il y a un transfert entre personnes de ce nom de domaine. Donc ça a été assez problématique.

Et un des problèmes communs, qui peut paraître comique mais qui n'est pas comique si vous êtes concerné par ce problème, pour transférer un domaine, vous devez entrer en contact avec votre bureau d'enregistrement, mais votre adresse email doit être correcte. Si vous avez changé d'adresse, si vous utilisez une autre adresse, la politique d'ICANN dit que le domaine va être bloqué pendant une certaine période de temps et que vous ne pourrez rien faire par rapport à ce domaine. Donc si vous voulez changer votre bureau d'enregistrement ou changer votre titulaire de nom de domaine et que vous devez mettre à jour vos coordonnées parce que vous avez fait une modification, vous

---

allez vous rendre compte que tout est bloqué et que vous ne pouvez pas le faire.

Donc, pour une série de raisons, si je me souviens bien, la politique de transfert a donné lieu à beaucoup de plaintes, la plus grande quantité de plaintes que le GDD a reçues et que les bureaux d'enregistrement ont reçues. Donc c'est un gros problème, on le constate, et c'est pour ça qu'on parle et qu'on en reparle.

Il y a eu d'autres problèmes aussi, non pas directement liés au RGPD qui doivent être abordé aussi, il y a une question de coordonnées d'urgence, c'est le transfert qui a été fait et on a besoin de réactions directes et immédiates pour que le bureau d'enregistrement puisse répondre, on a besoin de cela.

Donc ce [TEAC], il y a une série de politiques et avec des problèmes, des problèmes qui sont causés par cette politique de EPDP et puis ICANN, et puis les transferts approuvés, acceptés par ICANN, et là on a des choses liées à ces transferts de domaine, on voit que ces PDP vont devoir aborder une série de choses.

Prochaine diapo.

Il y a un document également de cadrage qui existe également, il y a un groupe de personnes de la GNSO qui a travaillé là-dessus. Et nous avons donc un rapport préliminaire avec des recommandations du personnel, c'est un long rapport qui a un historique détaillé et une analyse de la problématique, et qui véritablement cadre bien le problème. Cela donne des recommandations du personnel sur comment approcher cette question.

---

Donc, dans ce cas, le rapport sur la question est vraiment détaillé, et c'est vraiment technique, c'est vraiment de la GNSO, c'est une excellente analyse de tout ce qui a été fait, de tout ce qui s'est passé, qui définit le problème et qui met tout en perspective.

Donc le concept d'un rapport préliminaire est important. Nous avons à l'époque beaucoup d'objections par rapport à ce que le personnel n'avait pas bien vu. Donc dans ce cas, selon moi, moi je ne vois pas de problème sur ce rapport, je pense que le travail effectué par le staff a été tout à fait excellent.

Donc il se peut bien entendu toujours qu'il y ait des omissions, mais n'oublions pas que c'est très technique. Moi je pense que c'est un bon document, il y a une recommandation du personnel que nous avons donc à la prochaine diapositive.

Il recommande un PDP unique, avec plusieurs phases, phases multiples. Donc le concept de la phase a été introduit lors de l'EPDP, et ce concept de plusieurs phases, c'est donc une charte pour le groupe. Mais il y aura de multiples rapports préliminaires et finaux. Donc dans ce cas, ils recommandent deux phases, deux rapports finaux donc.

La différence entre la phase A et la phase B, pourquoi c'est pas phase 1 et 2, c'est parce qu'ils recommandent qu'il y ait tout d'abord dans la phase 1A que cela soit géré par un rapport préliminaire, donc commentaires publics, et ensuite on passe la phase 2, qui aura un seul rapport préliminaire. Donc je pense que c'est tout à fait raisonnable.

En phase 1 c'est extrêmement important, et ça c'est du travail au quotidien pour les bureaux d'enregistrement qui doivent être gérés en

---

premier, qui peuvent représenter véritablement des améliorations. Et je crois que c'est des choses tout à fait raisonnables. Et tout cela a été identifié dans le rapport d'envergure et de cadrage.

Et je crois que c'est raisonnable. Il y a plus ou moins de complexité au niveau de ces points. Dans le rapport, nous avons priorisé un petit peu les points et évalué la complexité des problèmes. Donc je crois que la recommandation du personnel est tout à fait raisonnable.

Nous pouvons passer à la diapositive suivante.

Et c'est ce que je disais, donc c'est un rapport complet, exhaustif, les recommandations ont pris en compte les priorisations des problèmes et permet d'avoir une approche bien organisée.

J'ai écrit At-Large avec un petit L, désolé.

Mais à la diapositive suivante, au niveau de l'action de l'ALAC pour le moment nous n'avons pas de décision à prendre, nous pensons que tout se passe bien pour le moment, je ne pense pas qu'on ait besoin de commenter là-dessus. Je ne pense pas que cela va poser problème, je pense que ça va avancer, donc nous n'avons pas besoin, je crois, de commenter.

On doit se préparer néanmoins à travailler sur ce PDP une fois qu'il sera approuvé, et je pense que ce sera approuvé, le travail sera hautement technique, donc on aura quelqu'un qui va devoir se pencher sur ces détails techniques. Ce n'est pas au nom des utilisateurs finaux tant que cela, on n'est pas le seul groupe qui va utiliser ce point de vue des utilisateurs finaux, mais je crois que c'est important qu'At-Large

---

continue à travailler là-dessus et qu'il y ait des rapports réguliers, des comptes-rendus qui soient effectués.

Voilà, c'était mon rapport.

JONATHAN ZUCK : Merci beaucoup Alan. Hadia ?

HADIA ELMINIAWI: Oui merci beaucoup Alan de ce rapport complet, de cette présentation. Je suis tout à fait d'accord avec tout ce que vous avez dit.

J'aimerais rapidement indiquer que le rapport part de l'efficacité de la politique de transfert entre les bureaux d'enregistrement, et il y a trois éléments. Est-ce qu'un bureau d'enregistrement peut facilement transférer des noms par exemple, est-ce que les titulaires de nom de domaine sont capables de le faire également ?

Et, deuxièmement, en ce qui concerne les abus et les utilisations malveillantes, il faut qu'il y ait en effet des protections contre les fraudes, contre l'usurpation de noms de domaine. Donc est-ce qu'il y a des ressources de formation à ce sujet ? Je ne sais pas.

Et donc c'est en effet complet comme rapport, je suis d'accord avec Alan. Je crois donc que l'ALAC devra se concentrer sur l'utilisation malveillante, sur les abus possibles, mais les trois éléments rentreront en ligne de compte.



---

JONATHAN ZUCK :

Merci Hadia. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur ce point ? Je crois que nous avons peut-être un volontaire... [Luce] également, éventuellement. Donc on va garder cela à l'esprit, on va suivre la situation de prêt. Et s'il n'y a pas de controverse, nous n'avons pas besoin de faire de commentaire.

Donc nous avons sélectionné des personnes pour participer au groupe à partir de maintenant.

Alan, ma question pour vous c'est que nous devons [inaudible] notre position avant de travailler sur un PDP. Est-ce que vous pensez qu'il y aura des points clefs sur lesquels nous devons être vigilants ou conscients plus particulièrement parce qu'ils pourraient par la suite porter à controverses ?

Alan, c'est une question pour vous, vous êtes peut-être en sourdine...

ALAN GREENBERG:

Oui, je parlais, mais en effet je n'avais pas allumé mon micro.

Je ne pense pas qu'il y aura beaucoup de controverses là-dessus. Holly peut le confirmer ou pas si elle le désire, elle a travaillé à ce type de PDP.

En général, ça fonctionne mieux que la plupart des PDP parce qu'il y a un intérêt général de toutes les parties que cela se passe bien, se passe en douceur. C'est l'intérêt des bureaux d'enregistrement et des titulaires de nom de domaine que ces processus fonctionnent au mieux. Parce qu'à chaque fois qu'il y a un transfert qui se passe avec des

---

heurts, il y a une intervention qui est difficile, ça prend du temps, et ainsi de suite.

Donc c'est quelque chose qui doit absolument fonctionner ces transferts. Donc on peut avoir des différences sur les détails, évidemment, et les bureaux d'enregistrement vont essayer de minimiser leurs efforts et leur travail s'il y a des échecs en cas de transfert, parce que ça, ça leur cause beaucoup d'interventions et de travail, mais je ne m'attends à des controverses. Est-ce qu'il y aura de problèmes dont nous devons parler ? Absolument, mais je ne pense pas qu'on va nous dire : oui toute la communauté des utilisateurs finaux et les titulaires de nom de domaine vont être très déçus ou mécontents. Non, je ne pense pas que ça va se passer ainsi.

Je crois néanmoins que nous devons participer, suivre cela de près, et qu'au cas où nous soyons là, présents, prêts à réagir.

JONATHAN ZUCK :

Merci beaucoup. Donc nous avons ces trois points dont parlait Hadia et dont vous avez parlé Alan. Nous allons garder cela à l'esprit. Je ne sais si ça va être un peu comme le PDP, s'il y a des transferts illégaux, je ne sais pas si on va parler de ces choses-là.

ALAN GREENBERG:

Oui, il y a un aspect utilisation malveillante du DNS, il y a en effet l'usurpation de nom de domaine, et ça c'est important. Donc ça, c'est un petit peu frauduleux, ces usurpations sont graves.

---

Et je crois que nous devons nous battre pour nous assurer que même sans les informations WHOIS on doit s'assurer que les transferts soient authentiques et ne causent pas de problème. Donc comment ça va être effectué, est-ce que ça va être un point qui va porter à controverse, je ne sais pas exactement, mais il y aura en tout cas un débat là-dessus, il y a des points qui ont trait au respect de la vie privée, donc il faudra suivre cela de très près.

Mais ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Il faut simplement que l'on soit présents, attentifs à cela.

JONATHAN ZUCK :

Oui, je posais la question sur les contacts d'information parce que je ne sais pas si on devait en parler au niveau du CPWG.

ALAN GREENBERG:

Donc n'oubliez pas que cela ne va pas être si intéressant que cela, parce que cela va être des aspects très mécaniques, très techniques, sous quelles conditions un bureau d'enregistrement peut-il refuser un transfert et ainsi de suite. Qu'est-ce qui doit être fait ; donc je ne pense pas que c'est des points qui portent à la controverse.

Donc sur 1A et 1B, je crois que ça va intéresser néanmoins les titulaires de nom de domaine, beaucoup plus que la phase 2. Donc je vois que Holly veut réagir là-dessus.

HOLLY RAICHE :

Oui, je suis tout à fait d'accord avec ce que Alan a déclaré. Je suis sûre que l'aspect respect de la vie privée va se poser. L'IRTPD, par exemple,

---

nous voulons absolument en débattre au niveau de la vie privée, au niveau de l'anonymisation et des services d'anonymisations. Et il faut voir comment cela peut être adapté au niveau de l'EPDP. Et 1A, ça va être les principaux points, les changements de transfert d'un bureau d'enregistrement à un autre ça, ça prête moins à la controverse en fait.

Et, comme l'a dit Alan, ce que je vois principalement, ça va être l'authentification des points, la conformité par rapport au RGPD, et moi je pense que tout le monde veut des processus qui fonctionnent bien et on veut s'assurer qu'il n'y ait pas de fraude et qu'il n'y ait pas d'abus du DNS et d'utilisation malveillante.

JONATHAN ZUCK :

Merci Holly. Alan, vous avez de nouveau levé la main.

ALAN GREENBERG :

Je voudrais approfondir un petit peu cette question et vous dire pourquoi c'est intéressant et complexe.

La raison pour laquelle il y a une lutte pour un domaine si vous changez, ou un blocage sur un domaine si vous changez vos coordonnées, c'est pour éviter les piratages. Donc si vous changez vos coordonnées, et que ce domaine n'est pas bloqué, à ce moment-là ce domaine peut être transféré et vous ne savez plus à qui a été transféré ce nom de domaine. Donc ce blocage vous donne un petit peu de temps pour dire : ne laissez pas quelqu'un le voler, c'est juste qu'on a changé les coordonnées de cette personne.

---

D'autre part, si vous êtes le véritable titulaire de ce nom de domaine et que vous avez modifié ces coordonnées parce que vous avez constaté que vos coordonnées étaient obsolètes c'est important aussi parce que ce même mécanisme de protection donc se transforme en quelque chose qui peut être positif ou pas.

C'est un cercle vicieux, donc comment vous fournir une protection, mais en même temps, comment éviter que vous soyez bloqué lorsque vous voulez modifier vos coordonnées. Voilà, ça rend ce système un peu compliqué, c'est ce qui est intéressant. Et on se demande comment résoudre ce problème. Voilà, merci.

JONATHAN ZUCK :

Holly ? Bien merci beaucoup Alan, donc je pense que cette analyse du rapport de problème est très intéressante, ça nous permet de mieux comprendre le problème, de mieux le saisir bien sûr.

Olivier, est-ce que vous voulez prendre la parole ? Est-ce que vous voulez parler de la modification qui a été faite à .JOBS ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Oui. C'est quelque chose qui intéressait notre groupe. On s'était demandé si on voulait soumettre une déclaration ou pas. Ce thème concerne donc les modifications faites aux accords de registre ou aux contrats de registre des nouveaux gTLD. En général, on ne regarde pas trop cela, mais on a un cas dans lequel c'était le cas concernant le PIR pour .ORG qui était un TLD spécial vu son histoire, la façon dont il a été alloué à l'opérateur de registre.

---

Et .JOBS c'est aussi spécial. Ce n'est pas vraiment un nouveau gTLD en tant que tel, c'est un TLD Legacy, un petit peu comme .ASIA et beaucoup d'autres. Il a été créé en 2005 et, à l'époque, une série de nouveaux TLD ont été créés, un petit peu pour tester les choses.

Et .JOBS était un domaine de premier niveau qui était en discussion même avant qu'ICANN soit créé. Il y avait des personnes qui disaient qu'il fallait le lancer. Et donc on l'a lancé et le registre, l'opérateur de registre et le sponsor pour .JOB est une organisation qui s'appelle la société pour la gestion des ressources humaines. Et le sponsor a établi qu'il ne s'agissait pas de droit de l'homme dans cette occasion. Donc ici HR ne correspond pas aux droits de l'homme mais aux ressources humaines.

En tout cas ce qui a été dit ici c'est que l'objectif n'était pas de démanteler ce conseil. Non, on voulait modifier ces sigles de gestion des ressources humaines par une autre organisation, par une compagnie. Et c'est là qu'il y a eu une question, un problème, parce que dans le cadre de cette modification il devait obtenir un accord pour pouvoir faire cette modification. Et c'est là qu'il faut faire des choix parfois pour savoir si notre communauté veut faire un commentaire là-dessus ou pas.

Il y a beaucoup d'autres changements, mais je dirais ici, le principal est de savoir si ce SHRM doit être modifié ou pas par les opérateurs de registre eux-mêmes.

Voilà, je crois que c'est tout ce que j'avais à dire. Il faut savoir si notre communauté veut faire un commentaire sur ce point, et si c'est le cas il nous faut trouver un rapporteur, quelqu'un qui veuille participer à la rédaction de cette déclaration.

---

Je vois Greg qui demande la parole.

GREG SHATAN: Merci. Je dirais que c'est un thème sur lequel on devrait pouvoir, on devrait vouloir faire un commentaire puisque .JOB....

NON IDENTIFIE : Apparemment Greg a disparu, la ligne de Greg a été coupée, on n'entend plus.

JONATHAN ZUCK : Ha, on n'entend plus Greg.

GREG SHATAN: j'avais une interférence. Me revoilà. En tout cas, .JOBS est intéressant pour les utilisateurs finaux qui cherchent du travail, donc est-ce que nous devons faire un commentaire je ne sais pas. Mais je pense que pour cette question d'intérêt, peut-être nous devrions voir si ce conseil ... Est-ce qu'on répond à des préoccupations des utilisateurs finaux, des employeurs, des personnes qui cherchent du travail... Je pense que c'est le cas. Donc je pense qu'on pourrait analyser cette question puisque cela concerne les utilisateurs finaux puisque le travail et la recherche du travail et le marché du travail est quelque chose qui intéresse les utilisateurs finaux, donc je crois qu'on doit s'occuper de cette question.

JONATHAN ZUCK : Merci Greg. Je vois que vous avez une grande passion pour ce thème.

---

GREG SHATAN: Oui.

JONATHAN ZUCK : Vous avez cherché du travail ?

GREG SHATAN: Oui. Je dirais qu'en tout cas je serai ravi d'analyser cette question. J'ai déjà travaillé sur les registres comme .ORG, avec une autre casquette, mais à l'époque c'était les TLD historiques, sur lequel j'avais travaillé. Si vous voulez, je peux produire quelque chose que tout le monde pourra considérer ensuite, et je continuerai à partir de là, une fois qu'on aura entendu l'opinion de tout le monde.

JONATHAN ZUCK : Parfait, vous pouvez le faire, on va essayer de parvenir à un consensus.

GREG SHATAN: Parfait, je suis d'accord avec cette idée de consensus.

Je pense que je vais analyser cette question du point de vue des utilisateurs finaux, et ensuite je sais qu'il y a quelques années on a déjà analysé cette question parce qu'il y avait des problèmes de sous-performance. Donc je crois que ça vaut la peine d'analyser aussi.

JONATHAN ZUCK : Il voulait se débarrasser de l'équivalent des PICS à l'époque. Olivier, vous avez la main levée ? Allez-y.



---

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci Jonathan. Je regardais l'accord du contrat de registre et la ligne rouge, ce qu'on appelle la ligne rouge dans ce cas-là, je pense qu'il faudrait analyser, parce qu'on regarde quelque chose qui n'est pas à but lucratif et qui est analysé en fonction de but lucratif. Donc je crois qu'il faudrait voir un petit peu cette question de sous-performance.

Les sponsors de TLD sont en général liés à des restrictions concernant les personnes pouvant enregistrer des domaines, et ici on est en train de passer ici au retrait de certaines exigences pour les registres dans .JOBS. Donc c'est quelque chose qui doit être étudié, voilà.

JONATHAN ZUCK : Merci Olivier. Sébastien vous avez la parole. Allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci, merci Jonathan. Je voulais m'assurer que l'on soit bien prudents dans ce sens et soigneux, parce que si on touche à cela on va peut-être devoir toucher à tous ces types de TLD. Parce que sinon on va nous reprocher d'avoir commencé à travailler sur celui-là et pas sur les autres. Celui-là est important bien sûr, vu le contenu, son contenu est important pour les utilisateurs finaux, bien sûr, mais c'est un TLD important, mais il faut tenir compte du fait que si on commence à travailler sur ce TLD, les autres vont nous demander de travailler sur les autres TLD aussi. Merci.

JONATHAN ZUCK : Greg allez-y.

---

GREG SHATAN:

Je crois qu'on peut s'occuper de cela, ça ne va pas nous amener à nous occuper de tous les autres. Mais pour les raisons que j'ai déjà citées, il y a des questions gouvernementales qui sont impliquées ici, des questions multipartites, la participation multipartite, donc nous devons nous assurer que, s'il y a une participation des utilisateurs finaux, cela ne risque pas de leur porter préjudice.

Ensuite, je dirais que si on a une entreprise qui travaille avec des consommateurs ou qui travaille sur le marché de l'emploi, je crois que cela intéresse tous les individus en général, les utilisateurs finaux, de la même façon que .COOP peut intéresser les utilisateurs et peut avoir une application beaucoup plus large. Merci. Donc je pense qu'il faudrait faire une différence ici, à ce niveau-là.

JONATHAN ZUCK :

Oui, même s'ils sont identiques, je dirais que ce n'est pas la même chose. Sébastien, allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Je ne sais pas si c'est une très bonne manière d'avancer. Si nous décidons de commenter ici dans ce cas-là et de ne pas commenter dans le futur. En tout cas, je pense qu'on peut ensuite... En tout cas, je pense qu'il nous faut ici analyser si le changement de gestion est important pour les utilisateurs finaux, exactement comme ce TLD. Voilà. Et je suis de l'avis de Greg.

---

JONATHAN ZUCK : Merci Greg, Merci Marita de vous porter volontaires. Et je pense que...  
Olivier, vous avez demandé la parole ? Allez-y.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Jonathan. Donc est-ce qu'il y a d'autres points à aborder aujourd'hui ? Je vois une main levée de la part de Sébastien Bachollet ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui, c'était une main ancienne, mais en fait je voulais vous informer que, ça n'a pas trait exactement au CPWG, mais il y aura quelque chose sur ICANN 69, je crois que ça va être à 17 h, ça va être le 17. Donc si vous voulez venir à cette réunion, ce sera très bien et on va essayer d'avoir d'autres personnes. Ca va être un petit peu différent, ça va être organisé différemment, c'est EURALO et l'internet France qui va travailler à cela. Donc une réunion à laquelle vous êtes tous invités.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, donc ça va être vendredi 13 novembre à 16 h UTC et je ne sais pas si c'est sur la calendrier At-Large ou pas.

YESIM NAZLAR: Oui, un instant, je ne sais pas si ça a été rajouté.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Donc vérifiez cela Yesim. Je dois vous dire que nous avons eu un rapport sur ICANN69 qui, à la suite de la réunion, et il est disponible vous pouvez le télécharger. Donc vous serez en mesure de lire le rapport, le compte-

---

rendu de l'ICANN69. Allez sur le site web, téléchargez-le et vous pourrez le lire, voir tout ce qui s'est passé à At-Large durant ICANN69. C'est un très beau rapport, très bien fait.

Il y a donc des liens sur toutes les séances également qui se sont déroulées, donc vous pourrez y revenir. C'est intéressant à lire en tout cas, si vous avez raté ICANN69, et bien vous avez ce compte-rendu, vous pouvez aller voir ce rapport et resuivre, si vous le désirez, les séances. Yesim ?

YESIM NAZLAR: Merci Olivier, je ne le vois pas sur le calendrier At-Large encore. Donc vous nous avez dit que c'était le 13 novembre, c'est ça ? Ce vendredi qui arrive ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, oui, vendredi 13.

YESIM NAZLAR: Donc je ne le vois pas, mais je vais me mettre en contact avec vous et m'assurer que l'on mette cela sur le calendrier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, c'était pour m'en assurer. Merci d'avance, nous devons promouvoir cela, donc il faut que ce soit sur le calendrier. Carlo, vous voulez prendre la parole ?

---

CARLOS GUTIEREZ :                    Merci beaucoup. N'oubliez pas qu'après un long effort LACRALO a été en mesure d'incorporer des pays francophones en Amérique latine. Nous avons des membres d'un pays francophone maintenant à LACRALO, c'est HAÏTI, c'est important également qu'ils soient au courant puisque cette réunion du 13 novembre aura lieu en français. Donc merci d'avance de le signaler.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :        Merci beaucoup, c'est un très bon point, c'est tout à fait positif et c'est excellent de voir que l'ICANN est d'accord pour avoir plus de langue dans la région LACRALO. C'est tout à fait positif pour la sensibilisation et la diversité linguistique. Je suis sûr que Sébastien est très content de cela. Je ne vois pas d'autres mains levées.

Ce que nous devons effectuer maintenant c'est voir une question sur le rapport des résultats de l'ICANN 69. Est-ce que ça va être traduit d'ailleurs ce rapport ? C'est une question au personnel, parce que je crois que c'est un rapport important, je crois que ce serait bien pour soutenir nos communautés que ces rapports soient en plusieurs langues, en français et en espagnol.

Donc une question au personnel.

YESIM NAZLAR:                        Je vais vérifier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :        Merci, c'était simplement un point. Notre prochaine réunion, point 6, la semaine suivante, ce sera la troisième semaine de l'IGF, mais le

---

18 novembre il n'y a pas de séance de l'IGF. Donc je pense que nous pouvons avoir une réunion le 18.

YESIM NAZLAR: Oui, c'est ce que j'allais proposer. Donc nous allons faire une rotation et revenir à l'heure de 13 h UTC pour mercredi prochain, le 18 novembre.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Excellent. Merci. 13 h UTC le mercredi 18 novembre. Carlos, vous avez toujours la main levée ?

CARLOS GUITIEREZ : Oui, excusez-moi je suis au téléphone, c'est une ancienne main.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci. Maureen, ça va être difficile pour vous au niveau de l'horaire la semaine prochaine. Mais merci beaucoup, je ne vois pas d'autre main levée ou d'autres annonces, cela signifie que notre appel se termine quelques minutes en avance. Je vous souhaite une excellente fin de journée ou journée. Merci à nos interprètes également de travailler aujourd'hui. Et nous nous retrouvons la semaine prochaine, nous vous souhaitons donc une excellente continuation. Merci, et au revoir. Merci à toutes et à tous, la séance est levée, bonne continuation, au revoir.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**